



Compte-rendu séance du 30 juin 2022

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIÈRE Alain, Maire.

Convocation du 23 juin 2022

Présents : Mr LAPARLIÈRE, Mme FRUCHARD Marylène, Mme CAUSSE Jacqueline, TABUTEAU Michel, Mr ARCAY Michel, Mr BOUTIN Yannick, Mme DROUILLARD Peggy, Mme GUIBERT Delphine, Mme MOUROCQ Vanessa, Mme ZAÏDI Houria

Absents : Mme BLONDEAU Gabrielle, excusée. Mr BLONDEAU Bernard, excusé
Mr FRATY Frederic, excusé. Mr SARNAC Jérôme, excusé
Mr LABAYE Anthony, excusé

Procuration : Procuration de Mr BLONDEAU Bernard à Mr LAPARLIÈRE Alain
Procuration de Me BLONDEAU Gabrielle à Me CAUSSE Jacqueline
Procuration de Mr SARNAC Jérôme à Me MOUROCQ Vanessa
Procuration de Mr LABAYE Anthony à Mr BOUTIN Yannick
Procuration de Mr FRATY Frédéric à Mme DROUILLARD Peggy

Secrétaire de séance : Mme GUIBERT Delphine qui a accepté cette fonction.

20h40 : la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2022 est accepté à l'unanimité.

1. Autorisation de signature du Maire d'une convention avec le Syndicat de Voirie pour une mission de réalisation d'ouvrage du pont du Maine à Gat.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat de Voirie pour la remise en état du pont du Maine à Gat et décide afin d'éviter de se réunir régulièrement pour les signatures de convention avec le SDV, que dorénavant, il l'autorise à les signer sans réunir le Conseil Municipal.

2. Création de poste GENDRE Sylvie : augmentation du temps de travail à la cantine scolaire.

Suite à la demande de Mme GENDRE Sylvie sur l'augmentation de son temps de travail qui est actuellement de 25h79, elle passerait à 32h15 en prenant la surveillance des enfants du RPI pendant le transport scolaire matin et soir. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette augmentation du temps de travail et par conséquent la création de poste qui en découle.

3. Stagiairisation Alexandre BERTON.

À compter du 1^{er} octobre 2022 et pour une durée d'un an, Mr BERTON Alexandre sera sur un poste d'adjoint technique stagiaire. À la suite de cette période de stagiairisation il aura la possibilité, s'il le souhaite, d'être titularisé sur ce même poste à compter du 1^{er} octobre 2023.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la stagiairisation d'un an de Mr BERTON Alexandre

4. Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs suite aux créations de poste de Mme GENDRE Sylvie et Mr BERTON Alexandre.

5. Demande subvention département acquisition terrain VIGNAUD.

La demande de subvention au département pour l'acquisition du terrain Vignaud pour la construction d'un nouvel atelier municipal est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal. L'ancien n'étant plus aux normes.

6. Bail cabinet de soin loyer pour deux praticiens.

Le Cabinet de soin est aujourd'hui susceptible d'accueillir deux praticiens. Le loyer de 450 euros sera par conséquent divisé en fonction de la superficie de chaque occupation et le bail sera établi en fonction. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

7. Réforme sur la publicité des actes de la commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la continuité du format papier pour toutes les publicités des actes de la commune.

8. Tarification location guinguette pour les habitants externes à la commune.

Le Conseil Municipal fixe à 50 euros la location à la journée de la guinguette (8h00/20h00), avec tables et bancs, pour les personnes extérieures à la commune de Bédenac.

9. Questions diverses

Mr Tabuteau évoque l'idée d'installer une borne de recharge pour voiture électrique sur la place de Bédenac. Mr le Maire indique qu'il s'est déjà renseigné sur le coût de cette installation et précise que le montant se situerait entre 20 000€ et 30 000€. Mr le Maire indique qu'au vu de la conjoncture actuelle, il n'y aura pas d'installation de ce type sur la commune.

Mr Tabuteau propose de faire un aménagement pour les camping-cars dans le bourg. Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Sarnac est déjà sur le dossier.

Mme Zaïdi demande si la commune possède un terrain de 1000m² minimum pour faire construire un marché couvert dans le but de poser des panneaux solaires par une société qui prendrait toute la construction à sa charge. Mr le Maire indique qu'il n'y a pas de terrain disponible sur la commune à ce jour.

Mme Mourocq informe le Conseil Municipal de l'état insalubre dans lequel se trouvent les conteneurs poubelles des Renardières. À priori, ils doivent être nettoyés deux fois par an. Mme Fruchard vérifiera auprès de la CDCHS si le nettoyage est bien effectué et ce sur toute la commune.

21h55 : La séance est close.

Affiché le 5 juillet 2022
Alain LAPARLIÈRE
Maire de Bédenac

